

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 8 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'ancienne salle polyvalente, 2, rue de Douin, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03-11-2023.

Étaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Emmanuel VALOT, Dominique LEFRANC-DESMONS, Valérie JOLLY, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Annabelle PICARD, Chrystelle PREAULT, Laurent PREAULT, Frédéric GUILLON, Laetitia PIPAR, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET.

Étaient absents et excusée madame Laetitia CHATRY qui a donné pouvoir à Xavier PROUTEAU.

M. André BEAUGENDRE a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 04-10-2023 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers :

- Invitation pour 2 personnes salon du vin des 17-18 et 19-11-2023 à La Roche Sur Yon
- La lettre annuelle d'Annick BILLON : une année au sénat

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Modification de la numérotation impasse de la Sapinière
- Modification de la délibération du 01-03-2023 pour la reprise de la voirie aux Moissons 1 et 2
- Validation des 2 conventions de renouvellement pour les participations financières à l'accueil de loisirs « Les Pitchounes » (3-10 ans) et à l'animation jeunesse des 10-17 ans du 01-01-2024 au 31-12-2026 avec la commune de St Etienne du Bois
- Informations diverses

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION  
DU 06-06-2020**

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020**

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
Néant				

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
30-09-2023	Palvadeau de Challans	Géotextile pour protéger le sol à l'espace A'Capella lors de certaines manifestations	141.60 €
04-10-2023	Sopema de Challans	Scie sabre	264 €
04-10-2023	Routhiau à Aizenay	Récepteur laser	98.52 €

05-10-2023	Gamm Vert à Aizenay	Aromatiques pour les abords de l'école	100.98 €
14-10-2023	La Stéphanoise St Etienne du Bois	Prestation pour la cérémonie du 11 novembre	300 €
18-10-2023	Végétal 85 La Chaize le Vicomte	2 arbustes et 6 tuteurs	202.48 €
18-10-2023	cedeo	Chauffe-eau locatif 2 du 26, rue des Sables	351.73 €
28-10-2023	Imprimerie du bocage à Aizenay	500 bulletins de fin d'année	772.20 €
02-11-2023	Signaux Girod	Panneaux de signalisation	2 512.24 €

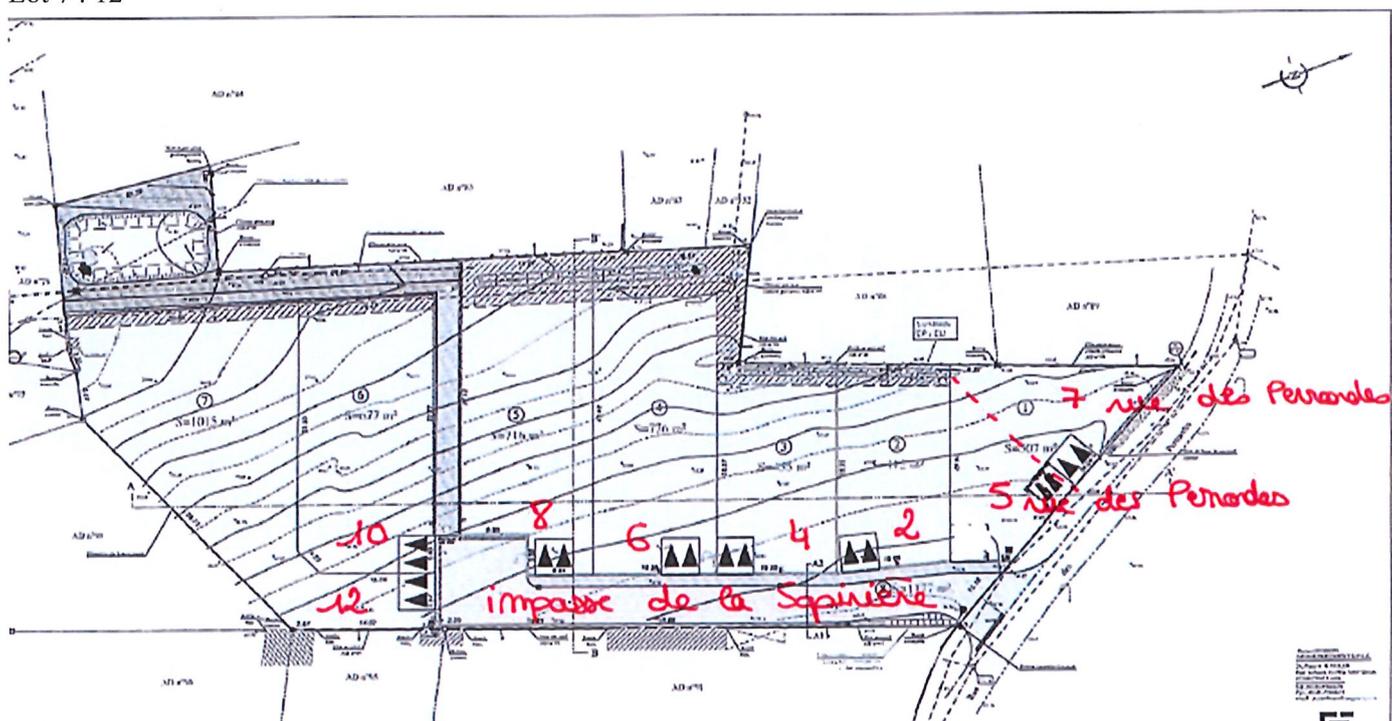
## DELIBERATIONS PRISES

### 1- Modification de la numérotation impasse de la Sapinière

Il est nécessaire de modifier la délibération du 06-09-2023 n° 6 car le lot 1 aura désormais deux accès « rue des Perrondes » et non 1 accès « rue des Perrondes » et l'autre impasse de « la Sapinière »

Considérant les travaux d'aménagement du lotissement qui sont en cours de réalisation, le conseil municipal décide, dans un souci de faciliter les démarches administratives, de nommer la voie « impasse de la Sapinière et de numéroté les 7 parcelles (sachant que la parcelle 1 aura 2 maisons et 2 accès) :

- Lot 1 : 5 et 7 rue des Perrondes
- Lot 2 : 2
- Lot 3 : 4
- Lot 4 : 6
- Lot 5 : 8
- Lot 6 : 10
- Lot 7 : 12



## 2- Modification de la délibération du 01-03-2023 n°5 pour la reprise de la voirie aux Moissons 1 et 2

Au départ la délibération du 01-03-2023 n° 5 mentionnait que le conseil municipal avait validé le transfert de la voie nommée impasse des moissons qui dessert les lotissements les Moissons 1 et 2 dans la voirie communale à savoir :

- Parcelle AB 133 pour une contenance de 759 m<sup>2</sup> avec un sentier piéton de 35 mètres
  - Parcelle AB 145 pour une contenance de 504 m<sup>2</sup> dont la longueur totale des deux parcelles est de 125 mètres
  - Parcelle AB 189 c pour une contenance de 1 118 m<sup>2</sup> dont la longueur est de 130 mètres et un sentier piéton de 60 mètres
  - AB 138 : 204 m<sup>2</sup> d'espace vert
- La réception des travaux a eu lieu le 16-02-2023 avec réserves qui ont été levées le 20-02-2023

Mais l'éclairage public n'était pas mentionné donc le conseil municipal décide de rajouter :

- 1 armoire de commande (pas de mise en service)
- 8 points lumineux
- 296m de gaine d'éclairage public

## 3- Avis sur les conventions de renouvellement de l'accueil de loisirs les pitchounes (5 communes) et de l'animation jeunesse des 10-17 ans (9 communes) du 01-01-2024 au 31-12-2026 pour la participation financière communale

Les conventions arrivent à leur terme au 31-12-2023

La commune de St Etienne du Bois a délibéré sur les conventions lors de son conseil municipal du 19 octobre 2023.

**Centre de loisirs (3-10 ans)** : madame Annabelle PICARD a participé au comité de pilotage du 12-10-2023

Pour rappel il y a 45 places à Palluau et 57 à Saint-Étienne-du-Bois.

Nouvelle tarification au 01/01/24 : hausse de 2% validée (ne dépasse pas le tarif plafond CAF).

- Impayés : face au nombre important d'impayés, les directrices transmettront à chaque commune, 3 à 4 fois par an, un état des familles concernées. L'élue en charge des affaires sociales pourra contacter les familles. En fonction du retour des familles, les directrices pourront au besoin bloquer les inscriptions pour éviter un endettement supplémentaire.
- Hausse des effectifs et difficultés de recrutement, entre autres pour l'administratif et les enfants avec troubles.
- Premières portes ouvertes communes aux 3 sites le samedi 09/12/2023.

En ce qui concerne la convention, les 5 communes sont Palluau-Grand'Landes-Saint Paul Mont Penit-St Etienne du Bois et La Chapelle-Palluau. La participation de chaque commune au frais de fonctionnement se répartit comme suit :

- 50% de la population
- 50 % de la fréquentation

### EVOLUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE DU CENTRE DE LOISIRS LES PITCHOUNES (3-10 ans)

	2019	2020	2021	2022
Population chapelloise	968	964	963	953
Fréquentation en Heures chapelloises	6 362 h	4 151 h	6 746 heures	8 990 h
Budget	40 000 €	47 350 €	56 800 €	65 000 €
Montant participation financière	8 838.01 €	8 069.39 €	10 088.56 €	13 499.42 €

**Animation jeunesse (10-17 ans)** : madame Chrystelle PREAULT a participé le 12-10-2023 au comité de pilotage

Été 10-13 ans : 113 jeunes dont 10 de La Chapelle et aucun pour les animations des 14-17 ans

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE POUR LE SERVICE  
ANIMATION JEUNESSE DES 10-17 ANS

	2019	2020	2021	2022
Fréquentations en heures Chapelloises	935	807.50	1 524	787.50
Heures totales du service	12 026	7 523	10 547.50	12 075.30
Montant participation financière	1 747.84 €	1 817.25 €	3 361.62 €	2 464.43 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les deux conventions de renouvellement allant du 01-01-2024 au 31-12-2026 pour la participation financière communale des deux services.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**1- Point sur la cérémonie commémorative du 11-11-2023**

Cérémonie commémorant le 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, qui se déroule sur la commune, en présence des élus du Pays de Palluau, des porte-drapeaux, des anciens combattants, des veuves et soldats de France et d'une délégation des Pompiers d'Aizenay et de Saint-Étienne-du-Bois.

➤ **Déroulement de la Cérémonie**

*10h15 : Rassemblement Place de l'église*

*10h30 : Cérémonie religieuse. Messe religieuse pour les victimes de toutes guerres.*

*Cérémonie aux monuments aux morts, place de l'église.*

- *Levée des couleurs-sonnerie*
- *Lecture par Mr le Maire de la lettre du ministre des Armées*
- *Hommage aux morts par les enfants de l'école*
- *Dépôt de la gerbe*
- *Sonnerie aux morts – Minute de Silence- Marseillaise*

*12h15 : Défilé et cérémonie à l'ancienne Salle Polyvalente*

- *Salut aux drapeaux*
- *Allocutions et remerciements*
- *Remise des distinctions*

*13h00 : Vin d'honneur offert par la commune*

*14h00 : Repas à l'Espace A'Capella*

**2- Liquidation judiciaire de l'entreprise atlantique balayage : dernier passage en septembre pour le balayage des voies**

Il faut procéder à une nouvelle consultation

**3- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Concernant la liste des référents de quartier, sur 17 bénévoles contactés, 2 souhaitent continuer, 5 souhaitent arrêter et les autres n'ont pas répondu. Mais 6 personnes se sont portées volontaires. Il faut donc trouver 9 bénévoles.

**4- Avancée de la commission sur les tarifs de location de l'espace A'Capella au 01-01-2025**

Trois réunions ont déjà eu lieu. Une proposition sera faite lors de la réunion du prochain conseil municipal

**5- Locatif 4 du 26, rue des Sables : état des lieux de sortie le mardi 14-11-2023**

Préavis reçu le 23-10-2023 : moins d'un mois de préavis donc on retient la caution de 350 €

Total des impayés :  
Août 2023 : 368.82 €  
Septembre 2023 : 368.82 €  
Octobre 2023 : 368.82 €  
Jusqu'au 14-11 : 172.11 €  
Total : 1 278.57 € € - 350 € de caution = 928.57 €

Un nouveau locataire a été retenu et aménagera le plus tôt possible en fonction de l'état des lieux de sortie.

#### **6- Point sur les demandes de location pour l'ancienne mairie**

La loi du 6 juillet 1989 indique que le local doit être à usage de résidence principale, cela exclu donc la possibilité de louer à une entreprise.

Par ailleurs, il faut prévoir l'accomplissement des diagnostics obligatoires :

- DPE (remis lors de la visite des lieux) : **fait**
- diagnostic amiante, plomb, termites, électricité et gaz : **en cours**
- Etat des Risques : **fait**

Un acte notarié comporterait 23 pages et concernant les frais d'acte, la provision s'élèverait à 1 350 euros pour un loyer de 1 100 euros, se répartissant par moitié entre le bailleur et le preneur. L'état des lieux devra se faire par un huissier.

Après avoir sollicité les entreprises pour leurs salariés, une publication sur le bon coin et les réseaux a été faite le 03-11-2023

#### **7- Locatif du 07, rue Jean Gabin : état des lieux de sortie au 31/10/2023 suite au décès de la locataire**

Il est rappelé que l'objectif fixé par les élus pour la location de ce logement est de louer *en priorité* à des personnes âgées Chapeilloises qui souhaitent quitter leur domicile familial sans pour autant intégrer une maison de retraite.

Le conseil municipal décide de créer une commission chargée d'étudier et d'attribuer les locatifs vacants et d'étudier les problématiques liées à la gestion locative. Madame Dominique DESMONS en sera la référente. Mesdames et messieurs Chrystelle PREAULT, Laëtitia PIPAR, Bruno GUILLET, Frédéric GUILLOIN et Sylvain GAUTIER composent cette commission.

### **COMPTE RENDU (C.R.) DES COMMISSIONS COMMUNALES et C.C.V.B.**

#### **La commission urbanisme-voirie-patrimoine-environnement avec le groupe concernant les travaux liés à l'église va se réunir le samedi 25-11-2023 à 9h pour traiter les sujets suivants :**

- Fuite à l'église au 20-10-2023
- Etude diagnostic des eaux pluviales
- Fin étude diagnostic du réseau eaux usées et travaux à faire
- 2024 : travaux rue du Rocher
- Eclairage public rue de la Joussemière et aux Rouillères avec le sentier des vignes + voir l'enquête de besoins SYDEV sur le programme de rénovation de l'éclairage public
- Mise en place des panneaux rue de la Joussemière
- Balayage des voies suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise « Atlantique Balayage »
- Travaux de voirie 2024

#### **Commission C.C.A.P.A : réunion le mercredi 15-11-2023 à 19h**

- Préparation du goûter des aînés
- préparation du bulletin communal

#### **Commission « locatifs » : réunion le mercredi 22-11-2023 à 18h30**

Commission CCVB

✓ Intervention de madame Annabelle PICARD pour la commission « tourisme »

## AGENDA

- Cérémonie du 11 novembre 2023
- Goûter des aînés : dimanche 17-12-2023
- Vœux du maire le vendredi 19-01-2024 à 19h
- Elections européennes dimanche 09-06-2024

## PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 06-12-2023

Séance levée à 22h

Le Secrétaire : André BEAUGENDRE



Le maire : Xavier PROUTEAU

